

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2023

Présents :

MOSSER Mireille - JEHL Pascal - SCHMIDT Isabelle – MATHIEU Arnaud – BALLAND Nathalie - BALLAND Sandra - CASPAR Lucien – CROVISIER Catherine – DE SOUSA Muriel - EHRHART Elisabeth - EHRHART Katia – HUCK Audrey - LUTHRINGER Sandra - SELLET Angélique - STOECKEL Joël – VINCENT Ludovic – WEBER Sylvain

Absents excusés :

UHL Christophe ayant donné procuration de vote à MATHIEU Arnaud
DEICHLER Nathalie ayant donné procuration de vote à SCHMIDT Isabelle
HEINRICH Claude ayant donné procuration de vote à JEHL Pascal
KLEIN Arnaud ayant donné procuration de vote à MOSSER Mireille
KOPP Eric - absent

Le Conseil Municipal se réunit à la Mairie de HILSENHEIM, le vendredi 16 juin 2023 à 18h30, sous la présidence de Madame la Maire MOSSER Mireille.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie. La convocation datée du 8 juin 2023 a été adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur.

Madame la Maire salue les membres présents et demande le rajout de deux points à l'ordre du jour, à savoir : tarification de la location de la salle multisports aux entreprises et retour de la commission sécurité du 8 juin 2023.

Les rajouts sont approuvés.

ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 MAI 2023**
3. **DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES**
4. **AFFAIRES DE PERSONNEL**
 - 4.1. **Création d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet**
5. **DOMAINE ET PATRIMOINE**
 - 5.1. **Nouveau bail de chasse – période 2024-2033 : composition de la Commission Consultative Communale de Chasse (4C)**
6. **FINANCES LOCALES**
 - 6.1. **Subvention Football Club de Hilsenheim**
 - 6.2. **Subvention APP**
 - 6.3. **Tarification de la location de la salle multisports aux entreprises**
7. **RETOUR DE LA COMMISSION SECURITE**
8. **DIVERS ET COMMUNIQUE**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2023

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition de Mme la Maire

DESIGNE Madame Katia EHRHART comme secrétaire de séance.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 MAI 2023

Madame Audrey HUCK est étonnée du vote de Madame la Maire sur le PLUi. Elle doute sur la sincérité du vote de Madame la Maire, de par la présentation du sujet.

Madame la Maire lui répond qu'elle a représenté la décision du Conseil Municipal.

Monsieur Joël STOECKEL rappelle les dires de Madame la Maire lors du vote. Madame la Maire lui affirme qu'elle n'a pas changé par rapport aux dernières commissions du PLU. Monsieur STOECKEL indique qu'il fait encore partie de la commission mais qu'il n'est pas destinataire des invitations des commissions.

Il demande à Madame la Maire de réécouter la bande de la séance concernée. Elle lui répond par l'affirmative et qu'elle est pour le PLUi d'avant 2020, sa position n'a pas changé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES

La Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions présentées au conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Arrivée de Monsieur Sylvain WEBER à 18h45

4. AFFAIRES DE PERSONNEL

Rapporteur : SCHMIDT Isabelle

4.1. Création d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet

Le Centre de Gestion a relevé une irrégularité lors du recrutement de Mme Claudine GISSELBRECHT en août 2022.

En effet, elle a été recrutée sur un poste ouvert à 31 heures hebdomadaires, pour effectuer 25 heures. Il y a lieu de régulariser la situation, à savoir, créer un poste à temps non complet pour 25 heures hebdomadaires et supprimer le poste à temps non complet de 31 heures. Cette suppression ne pourra toutefois intervenir qu'après avis du Comité Social Territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 25/35ème) à compter du 1er juillet 2023, pour les fonctions d'agent d'entretien ;

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2023

AUTORISE Mme la Maire à soumettre le projet de suppression du poste créé le 09/06/2015 au prochain CST.

APPROUVE à l'unanimité

5. DOMAINE ET PATRIMOINE

Rapporteur : SCHMIDT Isabelle

5.1. Nouveau bail de chasse – période 2024-2033 : composition de la Commission Consultative Communale de Chasse (4C)

Madame Isabelle SCHMIDT énonce les différentes attributions de la 4C.

Madame Isabelle SCHMIDT informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1° Décide de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse.

Désigne

Madame Mireille MOSSER, Maire, présidente de la 4C,

Messieurs Arnaud MATHIEU et Joël STOECKEL en qualité de représentant de la commune

2° décide que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

APPROUVE à l'unanimité

6. FINANCES LOCALES

Rapporteur : MOSSER Mireille

6.1. Subvention Football Club Hilsenheim

Madame Audrey HUCK précise qu'il avait été discuté en commission que soit travaillées les conditions d'attribution des subventions, et d'élaborer un cahier des charges. Il en est discuté à chaque fois qu'une demande est faite, et donc trop tard.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2023

Le Football Club Hilsenheim souhaite faire des travaux pour la rénovation des vestiaires. Coût des travaux : 2 446,09 € TTC. Le foot demande une participation pour la réalisation des travaux.

Il est proposé au conseil de participer à l'achat du matériel pour la rénovation des vestiaires. Une participation financière à hauteur de 50 % du coût TTC est proposée sous forme de subvention au Football club de Hilsenheim sur présentation de facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de verser une subvention à hauteur de 50 % de la facture présentée.

ADOpte PAR 17 VOIX POUR – 2 VOIX CONTRE (WEBER Sylvain – SELLET Angélique) – 2 ABSTENTIONS

6.2. Subvention APP

Madame la Maire informe les conseillers que l'APP a fait une demande de subvention après avoir réalisé les travaux.

Les travaux concernent :

- Installation de 3 urinoirs et carrelage (1 605 € T.T.C.)
- Travaux sur l'arrivée d'eau, entre le compteur et l'intérieur de l'abri suite à une fuite sur le réseau d'arrivée (1 269 € T.T.C.)
- Curage de l'étang (3 330 € T.T.C.)

Total des travaux : 6 204 T.T.C. €.

Madame la Maire indique que la commune prendra en charge les travaux sur l'arrivée d'eau (travaux qui incombent à la commune car bâtiment de la Commune). Il resterait à la charge de l'APP 4 935 €. Madame la Maire propose de reporter le point car les travaux ont déjà été effectués. Madame Catherine CROVISIER lui répond que Monsieur Christophe UHL était présent à l'Assemblée Générale et que la demande avait été formulée en automne 2022.

Le fait d'avoir fait les travaux avant de faire la demande de subvention pose un problème.

Madame la Maire propose d'ajourner ce point et de faire une commission plus tard pour les critères d'attribution des subventions. Suit le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de verser une subvention à hauteur de 50 % des travaux à la charge de l'APP, soit 2 467,50 € ainsi que la prise en charge des coûts des travaux sur l'arrivée d'eau, à savoir 1 269 €.

ADOpte PAR 19 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE (WEBER Sylvain) – 1 ABSTENTION

6.3. Tarification de la location de la salle multisports aux entreprises

Madame la Maire propose de créer un tarif de location pour les entreprises locales et extérieures pour la salle multisports.

Sont proposés les tarifs suivants :

- Entreprises locales 200 €
- Entreprises extérieures 300 €
- Espace buvette/bar : 150 €

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2023

Il est demandé les tarifs actuels afin de pouvoir comparer les tarifs votés.

Madame Isabelle SCHMIDT indique que l'entreprise SOCOMEC a fait une demande pour la location d'une salle pour un tournoi. Etant donné que la salle polyvalente est occupée, la salle multisports pourrait leur être proposée mais les tarifs de location ne sont pas encore votés. Il a uniquement été question des associations.

Monsieur Arnaud MATHIEU estime que les tarifs ne sont pas élevés comparés à ceux de la salle polyvalente. La salle multisports devrait être plus chère à la location. La salle étant fragile (sol), c'est un risque de la louer aux entreprises.

Madame Sandra BALLAND demande si les critères de location sont remis en cause car il avait été décidé de ne pas louer aux entreprises, uniquement aux associations sportives.

Madame Audrey HUCK indique que la délibération actuelle indique un tarif pour les associations extérieures, à voir si l'entreprise SOCOMEC a une association d'entreprise.

Madame la Maire indique que, comme il avait été décidé que la salle multisports ne sera pas louée aux entreprises, elle clôt le sujet, sauf s'il s'agit d'une association.

Madame Elisabeth EHRHART indique qu'il n'avait pas été décidé qu'on ne loue pas aux entreprises mais que ce n'est pas prévu car pas de demandes d'entreprises pour la salle multisports.

Monsieur Arnaud MATHIEU demande le rejet de la demande et un travail en commission.

7. RETOUR SUR LA COMMISSION SECURITE

Monsieur Arnaud MATHIEU indique que, suite à l'étude de sécurité, de la présentation, du retour de la réunion publique et de la dernière commission sécurité, il a été décidé de prendre une mesure conservatoire pour répondre au sentiment d'insécurité de nos concitoyens et d'abaisser la vitesse au sein du village.

Cette mesure sera complétée par des actions complémentaires visant à permettre les déplacements en accord avec la limitation de vitesse et d'augmenter la sécurité.

La commission sécurité propose donc le vote d'un projet d'abaissement de la vitesse à 30 ou 40 km/h.

Monsieur Joël STOECKEL n'est pas d'accord de voter aujourd'hui car il s'agit d'un point important. Il aurait été judicieux d'en parler en point divers.

Madame Isabelle SCHMIDT répond que les villageois sont en attente depuis longtemps qu'une mesure soit prise, une décision devrait être prise.

Monsieur Joël STOECKEL précise que le point aurait pu figurer à l'ordre du jour afin que chacun puisse travailler sur un tel point. Madame la Maire lui répond qu'il en est discuté depuis longtemps et que lors de la distribution de la convocation elle ne détenait pas encore les informations nécessaires.

Madame Catherine CROVISIER indique que Madame la Maire a le pouvoir de police pour effectuer un changement de vitesse. Il est juste demandé de se pencher sur l'abaissement de vitesse à 30 ou 40 km/h et Madame la Maire tranchera par la suite.

Monsieur Arnaud MATHIEU précise que d'autres commissions se tiendront pour traiter du régime des priorités, du stationnement,...

Madame la Maire propose que lors de prochaine réunion de la commission sécurité, il sera proposé de relever tous les points négatifs de toutes les rues de la Commune.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2023

Madame la Maire effectue le sondage auprès des conseils pour un abaissement à

- 40 km/h (17 POUR – 4 CONTRE)
- 30 km/h (1 POUR – 20 CONTRE)

La tendance retenue est donc l'abaissement à 40 km/h au sein du village.

Madame Audrey HUCK précise que c'était également la tendance ressentie lors de la réunion publique. Monsieur Lucien CASPAR estime qu'un abaissement à 40 km/h n'est pas suffisant. Monsieur Arnaud MATHIEU lui répond que les 40 km/h pourront être respectés de par la mise en place d'aménagement/obstacles, point qui sera travaillé en commission.

Madame la Maire DECIDE de suivre les avis des conseillers, à savoir l'abaissement de la vitesse dans les rues du village à 40km/h.

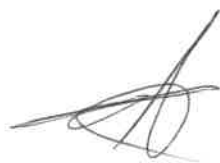
8. DIVERS ET COMMUNIQUE

- Madame Mireille MOSSER donne des précisions sur les tranches de travaux par la CEA pour la rue d'Ebermunster (positionnement de la Commune, aménagements, subvention de la CEA,...)
- Madame Catherine CROVISIER suggère une remise de médaille de bravoure pour les personnes qui sont intervenues lors de l'incendie rue Croisée et s'interroge sur la fermeture de classe. Madame MOSSER indique que sur conseil de la Gendarmerie il faudrait uniquement les nommer dans le discours lors de la cérémonie du 13 juillet.
- Monsieur Sylvain WEBER indique la présence de nids de poule impasse des Bouleaux. Monsieur JEHL lui répond qu'il en informe le service technique.
- Madame Audrey HUCK remet en question la sécurité de la rue du Cygne en donnant l'exemple de la jonction du lotissement devant la maison de retraite. Madame la Maire pense qu'il faudra faire le recensement des rues abîmées.
- Madame Catherine CROVISIER a constaté un poteau percuté à la maison des associations. Madame la Maire lui répond que l'auteur n'est pas connu et confirme la fragilité de la structure et que le service technique a procédé à la sécurisation.
- Monsieur Joël STOECKEL procède à la lecture d'un courrier privé adressé à Madame la Maire par Madame Jeannine ROESZ, DGS du moment à propos de la non-conformité de la pose de caméras type chasseur dans le village près de bâtiments municipaux (école) par exemple

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 19h55

La secrétaire,
Katia EHRHART

Fait à HILSENHEIM le 31 juillet 2023
La Maire
Mireille MOSSER



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2023

Madame la Maire effectue le sondage auprès des conseils pour un abaissement à

- 40 km/h (17 POUR – 4 CONTRE)
- 30 km/h (1 POUR – 20 CONTRE)

La tendance retenue est donc l'abaissement à 40 km/h au sein du village.

Madame Audrey HUCK précise que c'était également la tendance ressentie lors de la réunion publique. Monsieur Lucien CASPAR estime qu'un abaissement à 40 km/h n'est pas suffisant. Monsieur Arnaud MATHIEU lui répond que les 40 km/h pourront être respectés de par la mise en place d'aménagement/obstacles, point qui sera travaillé en commission.

Madame la Maire DECIDE de suivre les avis des conseillers, à savoir l'abaissement de la vitesse dans les rues du village à 40km/h.

8. DIVERS ET COMMUNIQUE

- Madame Mireille MOSSER donne des précisions sur les tranches de travaux par la CEA pour la rue d'Ebermunster (positionnement de la Commune, aménagements, subvention de la CEA,...)
- Madame Catherine CROVISIER suggère une remise de médaille de bravoure pour les personnes qui sont intervenues lors de l'incendie rue Croisée et s'interroge sur la fermeture de classe. Madame MOSSER indique que sur conseil de la Gendarmerie il faudrait uniquement les nommer dans le discours lors de la cérémonie du 13 juillet.
- Monsieur Sylvain WEBER indique la présence de nids de poule impasse des Bouleaux. Monsieur JEHL lui répond qu'il en informe le service technique.
- Madame Audrey HUCK remet en question la sécurité de la rue du Cygne en donnant l'exemple de la jonction du lotissement devant la maison de retraite. Madame la Maire pense qu'il faudra faire le recensement des rues abîmées.
- Madame Catherine CROVISIER a constaté un poteau percuté à la maison des associations. Madame la Maire lui répond que l'auteur n'est pas connu et confirme la fragilité de la structure et que le service technique a procédé à la sécurisation.
- Monsieur Joël STOECKEL procède à la lecture d'un courrier privé adressé à Madame la Maire par Madame Jeannine ROESZ, DGS du moment à propos de la non-conformité de la pose de caméras type chasseur dans le village près de bâtiments municipaux (école) par exemple

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 19h55

La secrétaire,
Katia EHRHART



Fait à HILSENHEIM le 25 septembre 2023
La Maire
Mireille MOSSER

